

sous-secrétaire d'État au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, comme le révèle la directive déposée hier sur le bureau de la Chambre par celui-ci?

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, le sous-ministre général m'a fait savoir qu'il avait donné une opinion personnelle. (*Exclamations*)

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je voudrais aller au fond de cette affaire. Puis-je demander au secrétaire d'État s'il rejette toute responsabilité au sujet de cette déclaration figurant dans le rapport déposé hier par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration?

J'ai maintenant reçu l'avis du sous-secrétaire d'État qui me permet de donner des directives relativement à la procédure uniforme à suivre:

a) Les armoiries du Canada devront être placées sur le rideau derrière l'estrade du juge dans la salle d'audience.

b) Le portrait de la reine doit être exposé dans le cabinet du juge, afin de permettre aux requérants de le voir lorsqu'ils seront interrogés durant l'audience.

Je demande au secrétaire d'État si cette recommandation a été faite par le sous-secrétaire et s'il en accepte la responsabilité?

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit.

(*Texte*)

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné le point soulevé par le très honorable chef de l'opposition et le leader du parti conservateur à la Chambre, l'honorable secrétaire d'État pourrait-il ajouter des répliques supplémentaires du portrait de la reine, afin de leur en remettre, puisqu'ils semblent en désirer?

(*Traduction*)

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à ce sujet et je m'adresse, en l'occurrence, au premier ministre. Maintenant que le gouvernement a pris l'habitude de confier des missions spéciales à des honorables députés de l'opposition et, vu l'intérêt particulier manifesté par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre aux questions de protocole, le premier ministre songerait-il à confier à l'honorable représentant des fonctions spéciales dans le domaine du protocole?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): De fait, monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons étudié sérieusement la question.

LES FINANCES

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FISCALE CANADO-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, je désirerais poser une question au ministre des Finances. Selon certains rapports, le présent accord fiscal anglo-canadien expirera le 31 décembre 1964. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures il prend en vue de renouveler cet accord important, ou peut-il dire à la Chambre quelle ligne de conduite le gouvernement entend suivre à ce sujet?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, des fonctionnaires du Royaume-Uni et du Canada se sont réunis à Ottawa à partir du 28 septembre, afin d'étudier la révision d'un accord. Un projet d'accord révisé a été préparé lors de ces réunions, et conformément à la pratique ordinaire, il a été soumis aux deux gouvernements. Comme je l'ai dit hier, je crois, une décision au sujet de cette mesure a sans doute été retardée par suite des élections qui ont eu lieu au Royaume-Uni dans l'intervalle.

Je saisis l'occasion de signaler, monsieur l'Orateur, qu'il est faux de prétendre que la double imposition va surgir ou que des entreprises commerciales seront atteintes si le nouvel accord ne peut entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1965. Le Canada et le Royaume-Uni ont chacun des dispositions, dans leur législation fiscale, qui préviennent la double imposition en allouant des crédits à l'égard des impôts exigés par d'autres pays. Ces dispositions resteront en vigueur même en l'absence d'une entente fiscale entre les deux pays en cause.

M. Winkler: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il l'intention d'insister sur le renouvellement de l'accord?

L'hon. M. Gordon: Oui, monsieur l'Orateur.

(*Texte*)

LE TARIF DES DOUANES

AU SUJET DE L'IMPORTATION DES TABACS À CIGARES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances. Je voudrais lui demander si c'est l'intention de son ministère de relever le tarif douanier dans le cas de l'importation des tabacs à cigares qui sont déjà cultivés au Canada?